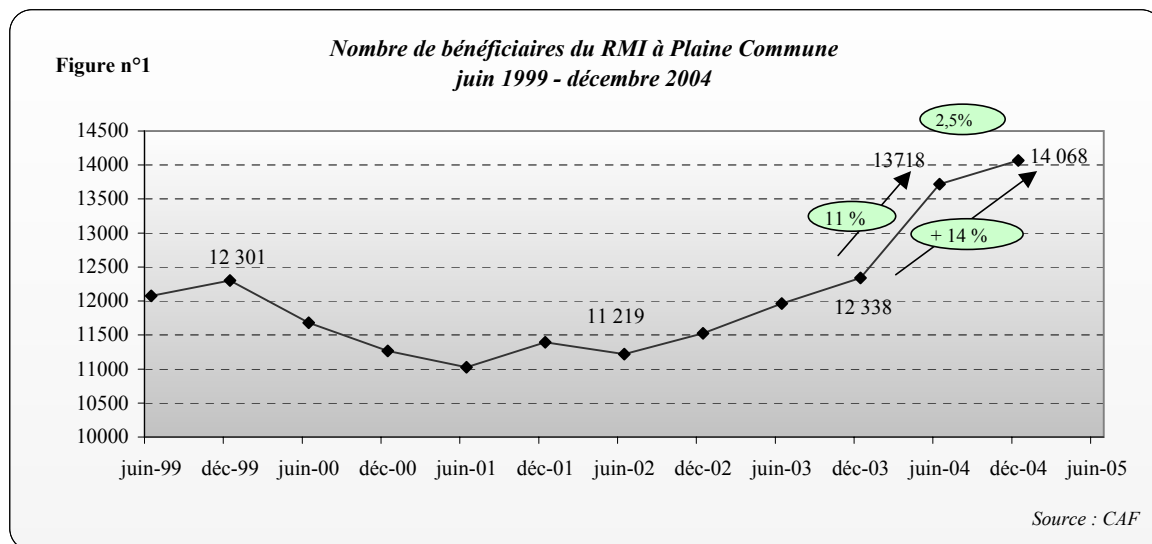


*Un regard sur la croissance des bénéficiaires du RMI*

**Évolution des allocataires du RMI depuis la création de Plaine Commune**

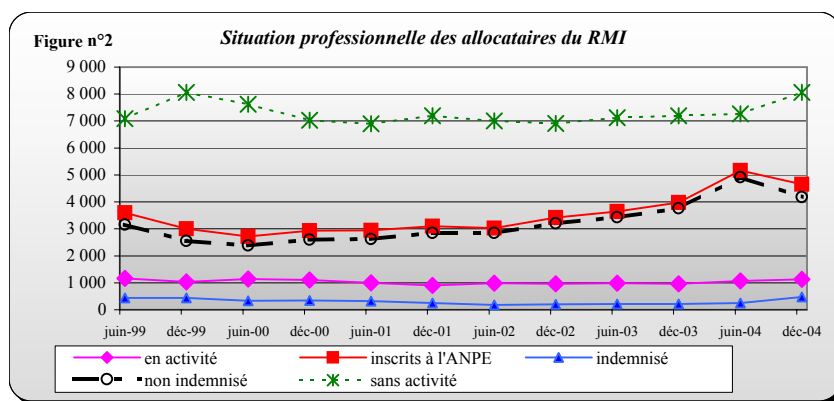
Au 31 décembre 2004, le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) s'élève à 14 068 sur le territoire de Plaine Commune, ce qui représente une progression de 14 % en une année.

En incluant les personnes réellement couvertes par ce minimum social (enfants, conjoints ou concubins ou autres personnes à charge), on comptabilise 27 287 personnes, soit 8,8 % de la population communautaire, et 2 % de la population départementale.

De décembre 1999 à juin 2000, le nombre de bénéficiaires du RMI a enregistré une diminution. Cette tendance est suivie d'un retournement, perceptible dès juin 2002, avec une hausse de 1,7 % du nombre d'allocataires par rapport à juin 2001. Le constat est sensiblement le même au niveau départemental et régional.

La hausse la plus spectaculaire est observée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004 avec 1380 allocataires de plus, soit une progression de 11 %. Cet accroissement peut s'expliquer par la prise en charge temporaire, au titre du RMI, d'une partie des personnes qui, à la suite de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ont vu s'interrompre pendant un temps leurs droits à l'indemnisation au chômage. La remise en place de ces droits au cours du second semestre 2004, devrait entraîner une certaine diminution du nombre des bénéficiaires du RMI. En effet, en analysant la situation professionnelle des bénéficiaires du RMI, notamment ceux inscrits à l'ANPE (figure n°2), au second semestre 2004, on enregistre une sortie des 505 allocataires "non indemnisés" qui devrait correspondre, à la prise en charge temporaire, au titre du RMI, d'une partie des chômeurs indemnisés. Cette diminution vient alors atténuer la croissance des allocataires du second semestre 2004, qui se porte effectivement à 2,5 %.

Par ailleurs, ce taux est singulièrement le fait des allocataires "sans activité". Une population qui, depuis décembre 2000, connaît



une certaine stabilité. Cette tendance est également observable au niveau des allocataires "en activité" depuis 1999. Ces éléments semblent justifier la précarité et la pauvreté des emplois auxquels accèdent cette population, voire une diminution des chances de sortie du RMI. Le tableau suivant permet sous un autre angle d'aborder ce constat.

Tableau n° 1 : ETAT DES LIEUX DES CONTRATS D'INSERTION

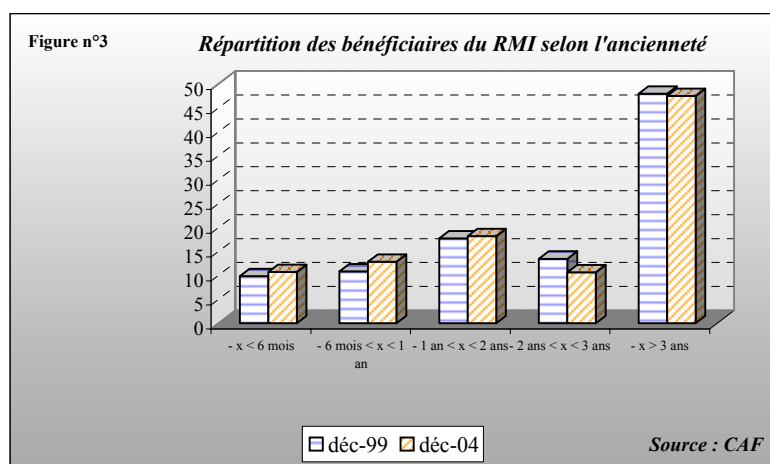
Niveau géographique	Contrats d'insertion (CI)			Allocataires RMI	
	Nombre de contrat d'insertion		Évolution	Nombre	T% de CI signés
	2003	2004	2004/2003	2004	Part
Aubervilliers	636	687	8,0	3457	18,4
La Courneuve	369	277	-24,9	1858	19,9
Épinay-sur-Seine	514	538	4,7	1615	31,8
Île-Saint-Denis	240	233	-2,9	310	77,4
Pierrefitte-sur-Seine	102	286	180,4	932	10,9
Stains	156	210	34,6	3899	4,0
Saint-Denis	726	688	-5,2	1549	46,9
Villetaneuse	149	166	11,4	448	33,3
<b>Plaine Commune</b>	<b>2892</b>	<b>3085</b>	<b>6,7</b>	<b>14068</b>	<b>20,6</b>
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>12282</b>	<b>14463</b>	<b>17,8</b>	<b>47057</b>	<b>26,1</b>

Source : CNAF

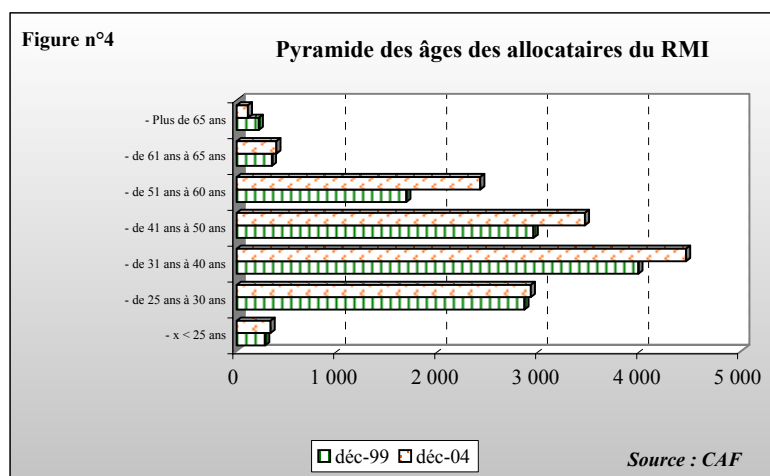
Au 31 décembre 2004, une personne sur cinq a signé un contrat d'insertion sociale, qui selon la Loi, devrait l'être, dans les trois mois suivant la perception de l'allocation. La probabilité de sortie du dispositif RMI est, de fait, compromise, même si, d'un autre côté, l'effet des contrats d'insertion sur la sortie du RMI est souvent

favorisé par des emplois de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE, anciennement CES) qui ne facilitent pas les chances d'accès aux emplois du secteur marchand, notamment à temps plein. Cette dépendance à ces contrats atypiques accroît le taux d'ancienneté des allocataires. (voir figure n°3)

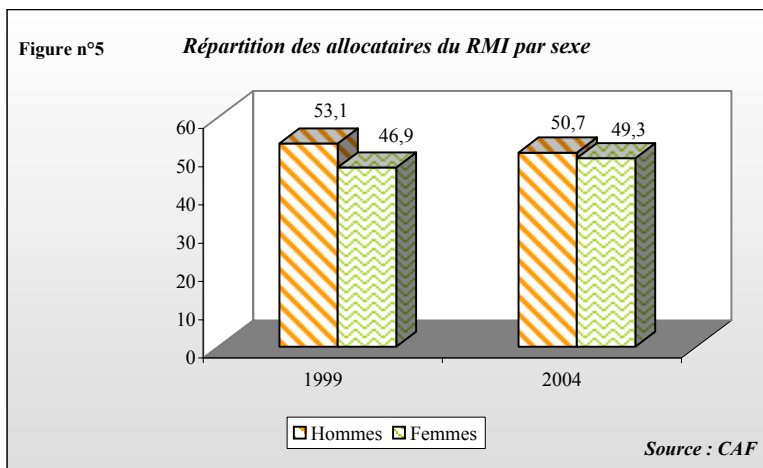
### Analyse du profil des allocataires du RMI



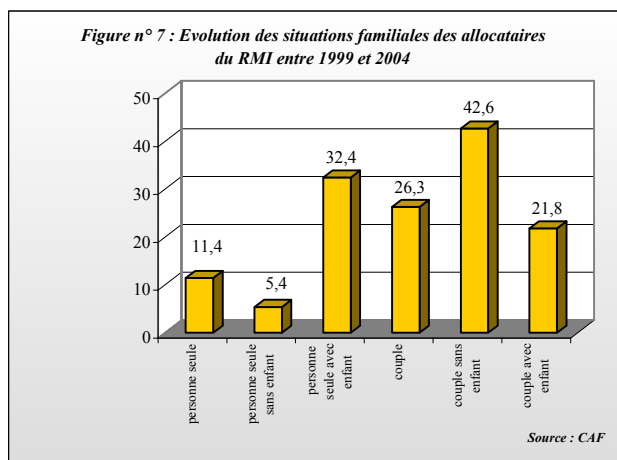
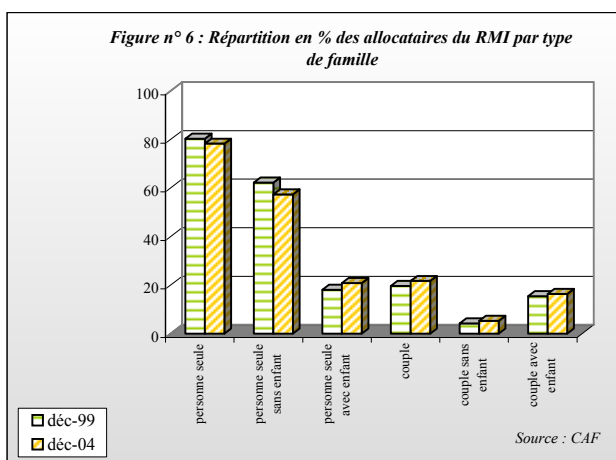
Au 31 décembre 2004, plus des trois quarts des bénéficiaires du RMI perçoivent cette allocation depuis au moins un an. Il en est de même au niveau régional. La part de cette population est tout de même passée de 79 à 76 % de 1999 à 2004. Depuis la création de Plaine Commune, toute ancienneté confondue, la plus forte progression est enregistrée chez les bénéficiaires dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an, suivie des moins de 6 mois. Aussi, des sorties du RMI sont observées (- 9,5 %) chez les allocataires dont l'ancienneté est comprise entre 2 et 3 ans.



La structure par âge de la population des allocataires du RMI est sensiblement la même à Plaine Commune et sur l'ensemble du Département. La classe d'âge la plus représentée est celle des 31-40 ans suivie des 41-50 ans. Les bénéficiaires de 51-60 ans ont enregistré une forte progression de leur nombre entre 1999 et 2004 (+ 44 %). Le nombre d'allocataires de moins de 25 ans est très faible car le bénéfice du RMI est ouvert aux personnes de cette classe d'âge qu'à condition d'avoir des enfants à charge.



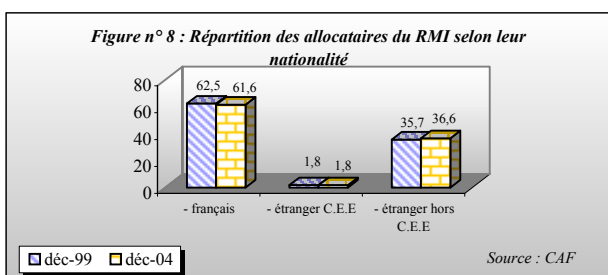
Les bénéficiaires du RMI sont le plus souvent des hommes quelque soit la répartition géographique. On constate toutefois que l'écart entre les hommes et les femmes tend à se réduire sur le territoire de Plaine Commune. En effet, les hommes représentaient plus de 53 % de la population des RMIstes en décembre 1999 pour atteindre 50,7 % en 2004. Aussi, l'accroissement du nombre de femmes percevant ce minimum social a été de 20 %. Des évolutions qui correspondent globalement à l'accroissement de la pauvreté en France, notamment en ce qui concerne la population féminine.



L'analyse de la situation familiale des allocataires du RMI fait ressortir la présence importante de personnes vivant sans conjoint (78,3 %), une population quasi-similaire à celle de la Seine-Saint-Denis. Aussi, on observe un accroissement important, de l'ordre de 32,4 %, des familles monoparentales (figure n°7). Ce dernier constat peut être mis en relation avec la progression du nombre de femmes allocataires du RMI par rapport aux hommes, en sachant que dans les familles monoparentales, le parent est souvent représenté par la mère.

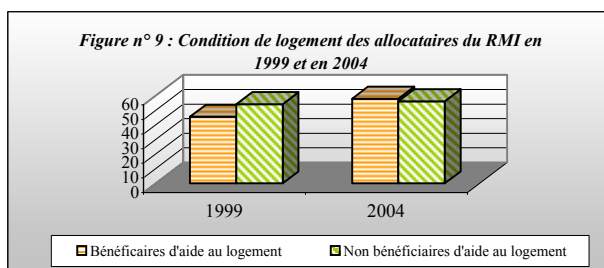
La croissance des couples avec enfants et des familles monoparentales suggèrent que le nombre de personnes couvertes par cette allocation ne cesse de croître. Ainsi, la progression des personnes bénéficiant réellement de cette allocation a été un peu plus importante que celle des allocataires (14,7 % contre 14 %).

Si, en 2003, la proportion d'allocataires vivant en couple ne représente que 21,7 % (figure n°6) de la population percevant le RMI, sa croissance demeure forte notamment s'agissant des couples sans enfant, 42,6% entre 1999 et 2004 (figure 7).

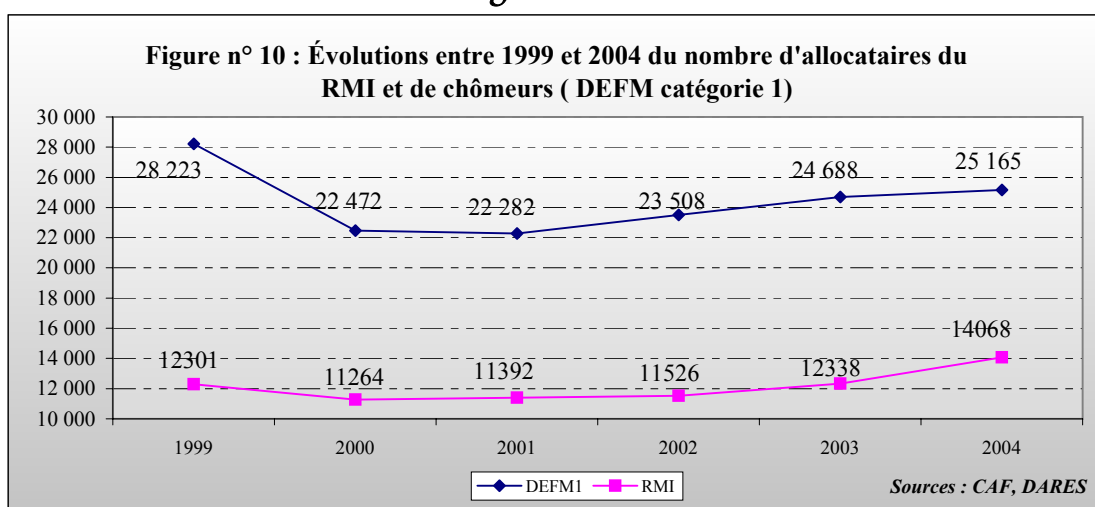


L'attribution du RMI n'est pas conditionnée par la nationalité des allocataires. Toutefois, un titre de séjour demeure nécessaire pour le percevoir. On observe, une part de 38,4 % d'allocataires étrangers, dont une minorité (1,8 %) sont originaires de l'Union Européenne.

La part des allocataires du RMI bénéficiant d'une aide au logement était de 45 % en 1999 ; elle est de 58 % en 2004. Cette population ne cesse de croître. Elle enregistre une progression de 27 % depuis la création de Plaine Commune.



## Regard croisé



**Tableau n° 2 : Taux de croissance annuelle, et sur les périodes 1999-2004 et 1999-2003 des DEFM1 et de allocataires du RMI**

	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2004/1999	2003/1999
<b>DEFM1</b>	-20,4	-0,8	5,5	5,0	1,9	-10,8	-12,5
<b>RMI</b>	-8,4	1,1	1,2	7,0	14,0	14,4	0,3

Après une diminution, importante, du nombre de DEFM1 et, dans une moindre mesure, des allocataires du RMI, entre 1999 et 2000, les variations annuelles de ces indicateurs sociaux sont plutôt à la hausse. Ces progressions demeurent nettement plus forte, depuis 2002, pour les allocataires du RMI. A l'échelle communautaire, en excluant, certains facteurs exogènes tel l'interruption pendant un temps du droit à l'indemnisation du chômage au début 2004, nous ne pouvons pas établir de relations entre les évolutions du marché du travail et celles du nombre d'allocataires du RMI. La dégradation de l'un ne semble pas, à court terme, affecter l'autre.

Par ailleurs, en comparant les évolutions des indicateurs sur l'ensemble de la période 1999-2003 (pour atténuer l'effet interruption d'indemnisation du chômage), nous constatons que la situation sociale, depuis la création de Plaine Commune, n'est pas si défavorable, avec un taux de croissance du RMI de 0,3 % et une baisse significative des DEFM1 (tableau n°2).

**Tableau n° 3 : Population couverte par la CMU, la CMU-C et l'AME entre 2002 et 2004**

		CMU de base	CMU-C	AME
Année 2002	Assurés	11071	22815	5814
	Ayants droit	8648	25718	2730
	Total	19719	48533	8544
Année 2003	Assurés	12503	24400	6298
	Ayants droit	9487	26387	3146
	Total	21990	50787	9444
Année 2004	Assurés	13053	25475	4911
	Ayants droit	9551	26156	2472
	Total	22604	51631	7383
<b>2004-2003</b>	Assurés	4,4	4,4	-22,0
	Ayants droit	0,7	-0,9	-21,4
	Total	2,8	1,7	-21,8

*Source : CNAMTS*

La CMU concerne plus de 22600 personnes en 2004, soit une progression de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Les bénéficiaires représentent 7,3 % de la population communautaire. La CMU Complémentaire (CMU-C) s'adresse à plus de 51600 personnes soit une progression de 1,7 % par rapport à l'année 2003. Les bénéficiaires représentent près de 17 % de la population du territoire. Ce chiffre renseigne sur le niveau de pauvreté grandissant, d'une population en situation de précarité et à bas revenus. En effet, pour avoir accès à la CMU Complémentaire, l'assuré doit percevoir des ressources annuelles ne dépassant pas 6849 €, soit 570 € par mois.

La population couverte par l'Aide Médicale d'Etat (AME) concerne plus de 7000 personnes en 2004. Elle s'adresse aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière. Le nombre de bénéficiaires a largement diminué en 2004 (21,8 %) soit en valeur absolue plus de 2000 personnes en moins.